



A N F – ASSOCIATION NEUCHATELOISE DE FOOTBALL **Commission Technique et des Juniors**

REGLEMENT DES COUPES NEUCHÂTELOISES JUNIORS

Saison 2021-2022

Objectifs :

La CTJ de l'ANF organise chaque année la coupe neuchâteloise des Juniors A, B, C et D. La participation à cette compétition est obligatoire. Elle se dispute par élimination et comprendra, selon le nombre d'équipes et les catégories, des tours préliminaires.

La coupe de juniors A - B - C - D s'adresse à toutes les équipes inscrites dans le football de base cantonal, en début de saison, à l'exception des équipes inscrites en Brack.ch Youth League A – B – C (football interrégional).

Dans ce contexte, les entraîneurs sont priés de respecter les contingents de base et d'éviter de faire appel à des joueurs provenant d'autres équipes du même club/groupement.

Après chaque tour de compétition, les tirages sont remis à jour sur notre site football.ch.

Points réglementaires de la BCN CUP :

1. **Chaque joueur qualifié pour les compétitions du football de base régional ne peut évoluer à partir du 2ème match de coupe qu'avec l'équipe avec laquelle il a disputé le 2ème match de coupe. (Egalement valable au sein du même club/groupement et y compris dans une équipe d'une autre catégorie).**
2. **En cas de transfert en cours de saison, le joueur peut être aligné dans une équipe de son nouveau club et ceci même s'il a déjà participé à des matches de coupe avec son ancien club.**
3. **Un joueur ayant participé à plus de 3 matchs dans le football élitaire (FE14, M15, M16, M17, M18 et M21) n'est plus qualifié pour la coupe neuchâteloise.**
4. **Un joueur ayant participé à plus de 3 matchs dans le championnat Youth League durant le tour du printemps (2ème tour) n'est plus qualifié pour la coupe neuchâteloise.**
5. **Un joueur en âge d'être aligné dans une équipe d'actif pour la coupe neuchâteloise des actifs y est autorisé même s'il a déjà évolué dans des matches de coupe neuchâteloise juniors.**
6. **Lors des finales (cantonale et romande), seuls les joueurs ayant participé entièrement ou partiellement à au moins un match de qualification pourront être alignés.**
7. **Les matches de coupe peuvent être avancés, mais en aucun cas repoussés.**

8. Dans les catégories A et B, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à une prolongation de 2x15 minutes puis, en cas de nouvelle égalité, de 5 tirs au but.
9. Pour les Juniors C et D, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera directement procédé aux tirs au but (5 pour les C et 4 pour les D).
10. Dans la catégorie D, le temps de jeu est réparti en 3 périodes de 25 minutes.
11. Si le terrain du club recevant est indisponible (pas d'éclairage, état, etc.), le match est obligatoirement inversé et doit être joué à la même date sur le terrain de l'adversaire.
12. A défaut, ce match sera joué tel que planifié initialement ou sur un terrain désigné par le responsable des compétitions ANF, dans les 10 jours, ceci avec le même arbitre.
13. Les finales ont pour vocation d'être une véritable fête du foot des Juniors et se déroulent dans des installations répondant aux normes et exigences fixées par l'ANF.
14. La date exacte des finales est encore à définir par le comité central.
15. Les finalistes seront convoqués par l'ANF, au plus tard 10 jours avant les finales via clubcorner.
16. Une coupe est remise au vainqueur de chaque catégorie, ainsi que 25 médailles à chaque finaliste des catégories A – B – C et 20 médailles en catégorie D. La coupe reste définitivement propriété du club.

Finales romandes de Coupe/ Entente romande :

Les vainqueurs de la Coupe neuchâteloise A, B et C participent obligatoirement aux finales romandes des vainqueurs de Coupe, de l'Entente romande, qui auront lieu à la mi-juin 2022 (**lieu encore à déterminer, organisation ACGF**). **Participation obligatoire pour les vainqueurs de la BCN CUP.**

Les finales romandes ont priorité sur les championnats régionaux dont les matches seront avancés, dans la mesure du possible. Merci aux clubs finalistes d'y veiller.

Les frais de repas lors des finales romandes sont à charge de l'ANF, jusqu'à concurrence de 20 participants, y compris les entraîneurs, et font l'objet d'une facturation entre les associations régionales romandes.